

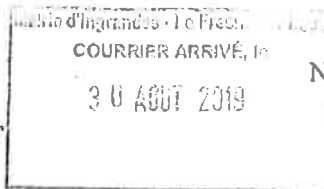
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE NANTES

6, Allée de l'Île Gloriette  
CS 24111

44041 Nantes Cedex 1  
Téléphone : 02/55/10/10/02  
Télécopie : 02/55/10/10/03

Greffé ouvert du lundi au vendredi de  
9h00 à 12h30 - 13h30 à 16h15



Nantes, le 28/08/2019

E19000185 / 44

Monsieur le Maire  
d'Ingrandes-Le Fresne-sur-Loire  
6, rue des Recroits  
49123 INGRANDES-LE FRESNE SUR LO

Dossier n° : E19000185 / 44  
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : Procédure de déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune historique de Fresne-sur-Loire.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Jean-Yves RIVEREAU, entrepreneur à la retraite, demeurant

en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation,

M. FAGES  


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANTES

27/08/2019

N°E19000185/44

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation commissaire**

Vu enregistrée le 22/07/2019, la lettre par laquelle le Maire d'Ingrandes - Le Fresne-sur-Loire demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : « *Procédure de déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune historique de Fresne-sur-Loire.* » ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 ;

Vu le décret n°85-453 du 23 avril 1985 pris pour l'application de la loi du 12 juillet 1983 ;

Vu le décret n°2001-260 du 27 mars 2001 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Jean-Yves RIVEREAU, entrepreneur en retraite, demeurant  
est désigné en qualité de commissaire enquêteur  
pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur. La présente décision vaut pour autant que l'enquête débute effectivement dans un délai de six mois suivant sa notification.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée au Maire d'Ingrandes - Le Fresne-sur-Loire et à Monsieur Jean-Yves RIVEREAU.

Fait à Nantes, le 27/08/2019

Le Premier Vice-Président,



Jean-Marc GUITTET